



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre, le 02 juillet à 20h30, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 26/06/2024

Nombre d'élus en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 12

**Présents:** Mme BALTHAZARD Catherine, Mme BARNASSON Claire, Mme DAUJAT Anaïs, Mme DE NOMAZY Marie-Thérèse, M. DECULTY Jean-Paul, Mme GRANGE Katia, M. GUBIEN Valentin, Mme JULIEN Brigitte, M. JUNIQUE Dylan, Mme ROCHE Mauricette, M. VALET Mickaël

**Excusés:** Mme ALMY Cécile,

**Absents :** Mme JUNIQUE Fabienne

**Procurations :** Mme ALMY Cécile à Mme BALTHAZARD Catherine

---

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

M. GUBIEN Valentin est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 28 mai 2024.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 02 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur DECULTY Jean-Paul, maire :

- 
- **Demande de subvention au Département de l'Ardèche pour le déneigement hiver 2023/2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au règlement départemental d'aide aux collectivités ardéchoises voté le 17 juin 2022, nous avons la possibilité de demander une subvention au titre du déneigement des voiries communales pour l'hiver 2023/2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,:

- sollicite, du Conseil Départemental, une subvention pour l'aide au déneigement des voies communales, au titre de l'hiver 2023/2024.

- **Décision du maire n°2024-01 - Souscription d'emprunt de 200 000 € à la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Sud Rhône Alpes**

De contracter auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Sud Rhône Alpes un emprunt d'un montant de 200 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Objet du prêt :** Financement des achats de terrain prévus au budget 2024

**Montant du prêt :** 200 000 €

**Durée du prêt :** 15 ans

**Taux :** 4,21 % fixe sous réserve de la signature du contrat et du déblocage de la totalité des fonds au plus tard 2 mois à compter de la date d'acceptation de la proposition

**Échéances de remboursement :** trimestrielles

**Montant de l'échéance :** 4512,82 €

**Montant total des intérêts :** 70 769,38 €

**Frais de dossier :** 200 € TTC (nous soumis à la TVA)

- **Délibération pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AB numéros 0052, 0053 et 0217**

M. le maire rappelle au conseil que les parcelles de terrain situées au 6320 route de Lamastre sont à vendre et qu'il avait été voté au budget 2024 de réaliser cet achat.

Cela concerne les parcelles AB 0052, AB 0053 et AB 0217 d'une surface respective de 2010 m<sup>2</sup>, 530 m<sup>2</sup> et 1427 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente proposé est de 20 € le m<sup>2</sup> soit au total : 79 340 € pour 3967 m<sup>2</sup>.

**Vu** l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

**Vu** l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- de charger M. le Maire d'effectuer toutes les opérations administratives liées à ce dossier et de signer l'acte d'achat

- **Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2025**

L'INSEE nous a informé que notre commune fera partie du recensement en 2025. Il est nécessaire que le Maire désigne le coordonnateur communal qui aura sous sa responsabilité l'agent recenseur. M. le Maire demande si un conseiller est volontaire pour être coordonnateur communal. Mme Marie-Thérèse De Nomazy se porte volontaire.

Arrivée de M. JUNIQUE Dylan à 20h50.

- **Questions diverses**

### **Enquête publique suite aux demandes de déclarations d'utilité publique des captages des Combals et de Teyssonier :**

L'enquête publique suite aux déclarations d'utilité publique des captages des Combals et de Teyssonier démarrera le 27 août jusqu'au 17 septembre 2024.

Les commissaires enquêteurs ont été désignés par l'agence régionale de la santé, il s'agit de :

- Monsieur Jean Chapelet demeurant à Guilhaud-Granges et
- Monsieur Jean-Luc Couvert en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les permanences en mairie auront lieu dans le bureau des adjoints.

### **Dissolution de l'association du magasin de producteurs à Grozon :**

La commune a reçu un mail de la part de l'association des "Producteurs du Futur Magasin de Grozon" indiquant la décision de dissoudre cette association, afin de ne pas bloquer Nathalie Merle dans ses choix de produits et de producteurs. Les producteurs continueront de travailler de manière individuelle avec le magasin.

### **Travaux de Grozon**

M. Dylan Junique pose la question du raccordement de eaux pluviales. M. le Maire indique que les toits sont raccordés au réseau d'eaux pluviales en surface existant, seul le Temple a un raccordement car il était inexistant par le passé.

M. Dylan Junique demande ce qu'il en est des anciennes canalisations en amiante, ont-elles été détruites ? M. le Maire indique que les nouvelles canalisations ont été posées en parallèle des existantes. Celles en amiante sont toujours enterrées, ce qui est légal.

### **Éclairage public**

M. Dylan Junique indique que l'éclairage public dans l'ancien village de Saint-Barthélemy est en panne. Un signalement sera fait.

### **Taille des haies et arbres**

M. Dylan Junique demande à ce qu'un rappel soit fait à la population concernant l'obligation de tailler les haies et les arbres ; la circulation étant parfois difficile. Mme Katia Grange précise que si les travaux sont faits par un paysagiste, les personnes peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 %.

### **Poteau Télécom – ADN**

M. Dylan Junique indique qu'un poteau est mal enterré au Mont, les fils télécom sont détendus. M. le Maire en informera le bureau d'études. Il est signalé par plusieurs conseillers que le travail d'élagage lié à la fibre est mal fait.

### **Fossés**

M. Dylan Junique a informé qu'il souhaitait comme l'an passé, louer une mini-pelle afin de faire les fossés avec notre agent fin août.

Arrivée de M. Mickaël Valet à 21h15.

### **Pression de l'eau à la Rouveure**

M. le Maire indique que des ventouses automatiques ont été posées afin de chasser l'air dans les tuyaux.

Une fuite d'eau est en cours à la Rouveure, M. le Maire ira sur place avec l'entreprise Comte et Naldéo mercredi 3 juillet à 9h pour trouver l'origine de cette fuite.

### **Débroussaillage**

M. le Maire indique que le débroussaillage sera fait par l'entreprise Antérior (budget de la communauté de communes) en septembre. En attendant, Emmanuel passe le broyeur sur les banquettes.

### **Nids de poule**

Mme Catherine Balthazard indique que certains nids de poule n'ont pas été bouchés. La commande d'enrobé à froid (60 tonnes) n'a pas suffi à passer dans toute la commune. Il faudra vérifier si l'on peut en recommander (budget communauté de communes).

### **PLU**

Mme Marie-Thérèse de Nomazy souhaite réunir la commission urbanisme au sujet du choix du bureau d'études pour le PLU et l'évaluation environnementale. La réunion se tiendra jeudi 11 juillet 2024 à 18h en salle du conseil. L'avenir du terrain de M. Dode sera aussi abordé pendant cette réunion.

### **Culture**

Le vernissage de l'exposition mémoire des hameaux aura lieu au Temple vendredi 12 juillet à 18h.  
Le vernissage de l'exposition « Les anciens » de M. Danan aura lieu le 9 août 2024 au temple à 18h.

### **Fête de l'été et des estivants**

La fête de l'été et des estivants aura lieu samedi 27 juillet place de la mairie à partir de 17h.

Prochain conseil municipal : 10 septembre 2024

La séance est levée à 21h45.

Le maire  
Jean-Paul DECULTY

